

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 16 JUILLET 2010 à 19 H

COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix, le seize juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de la Mairie, Place des Anciens Combattants, sous la présidence de M. Joël PIETE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juillet 2010.

Date d'affichage : 9 juillet 2010.

PRESENTS : MM. PIETE J., LE DREAU L., Mmes BUANNIC M.A. ZAMUNER C., M. MÉHU P., Mme LE TINNIER F., MM. de PENFENTENYO H., LE BEC J., Mme OLLIVIER M.F., MM. CARIOU L., LAOUÉANAN J., Mmes LE GALL M.A., COIC M., Melle BERNARD A.M., Mme BIDEAU A., MM. BOTREL L., COSNARD S., Mme DORVAL M., MM. GUICHAOUA L., LE REUN T., Mme LAPOSTOLLE H.

ABSENTS : M. SAUTTER R, Mmes LE REUN M., LE DOUCE A-M., MM. POCHIC S., GARREAU G., Mme RAPHALEN M.

ABSENTS EXCUSES : Mme LE REUN M. (procuration à Mme BIDEAU A.), Mme LE DOUCE A-M. (procuration à Mme LE GALL M-A.), M. GARREAU G. (procuration à Mme DORVAL M.), Mme RAPHALEN M. (procuration à M. LE REUN T.).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BIDEAU Anne

#####

I – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS : Signature des marchés de travaux

Par délibération en date du 20 novembre 2009, le Conseil Municipal a adopté le projet de construction de la salle de sports établi par M. GRIMAULT, architecte à Guingamp, lequel prévoit une grande salle de sports multi usages, une salle d'arts martiaux, une salle d'activités sportives, des parties communes et autres locaux, des vestiaires de football, des sanitaires et divers travaux d'aménagements extérieurs.

Le montant des travaux était estimé à la somme totale de 2.060.000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 12 mars 2010, a adopté l'avant-projet définitif avec un coût prévisionnel des travaux de 2.390.000,00 € H.T. ; cet avant-projet prenant en compte les adaptations et modifications au projet initial incluant les prestations environnementales liées à la réalisation d'une chaufferie biénergie (chaudière bois à granulés et chaudière gaz), l'installation d'un système d'eau chaude solaire et divers travaux de sur isolation de certains locaux, le réaménagement de l'éclairage du terrain de football, la démolition des locaux en préfabriqués du terrain de football.

Le permis de construire a été délivré le 1^{er} juin 2010.

Une consultation d'entreprises a été effectuée en vue de la passation de marchés de travaux selon la procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal « Ouest-France » du 10 mai 2010, le journal « Le Progrès » du 7 mai 2010 et dans le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment du 14 mai 2010.

Les travaux ont été répartis en 19 lots.

Quatre vingt cinq entreprises ont fait parvenir leur offre en Mairie.

Après analyse des offres reçues, il vous est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- **Lot n° 1** : terrassement, enrobés, VRD : Société LE PAPE de Plomelin pour un montant de travaux de 133.413,30 € H.T. ;

- **Lot n° 2** : gros œuvre : Société LE BRIS de Pleuven : 480.000,00 € H.T. ;

- **Lot n° 3** : charpente bois lamellé collé : Société EMG de Plouagat (22) : 147.673,20 € H.T. ;

- **Lot n° 4** : étanchéité : Société LE MESTRE de Kernilis : 169.204,91 € H.T. (avec les options 1, 2 et 3) ;

- **Lot n° 5** : bardage métallique : Société LE MESTRE de Kernilis : 97.355,14 € H.T. (avec les options 1 et 2) ;

- **Lot n° 6** : serrurerie : Société BP METAL de Landivisiau : 12.150,00 € H.T. .

- **Lot n° 7** : menuiseries aluminium, miroiterie : Société MIROITERIES D'ARMOR de Yffiniac (22) : 128.430,00 € H.T. (avec l'option 1) ;

- **Lot n° 8** : menuiseries bois : Société PLASSART de Guidel (56) : 158.252,31 € H.T. ;

- **Lot n° 9** : cloisons sèches : Société RODRIGUEZ-GEGO de la Forêt-Fouesnant : 12.900,00 € H.T. ;

- **Lot n° 10** : faux plafonds : Société LE GALL Plafonds de Brest : 46.329,10 € H.T. ;

- **Lot n° 11** : carrelage : Société BERNARD de Pont-L'Abbé : 48.478,54 € H.T. ;

- **Lot n° 12** : peintures : Société LUCAS-GUÉGUEN de Quimper : 38.641,61 € H.T. ;

- **Lot n° 13** : sol sportif en PVC : Société DUPUY de Guidel (56) : 77.062,76 € H.T. ;

- **Lot n° 14** : contrôle d'accès : Société CHRONO PASS de Pleudaniel (22) : 36.319,74 € H.T. ;

- **Lot n° 15** : équipements sportifs : Société ALMASPORT – Alain MACÉ de Plaine Haute (22) : 39.921,86 € H.T. ;

- **Lot n° 16** : tatami : Société ALMASPORT – Alain MACÉ de Plaine Haute (22) : 13.040,50 € H.T. ;

- **Lot n° 17** : plomberie : Société SANITHERM de Quimper : 63.893,42 € H.T. ;

- **Lot n° 18** : chauffage EC, ventilation : Société SANITHERM de Quimper : 179.710,91 € H.T. (avec options) ;

- **Lot n° 19** : électricité, courants forts et faibles : Société KENOBER de Plonéis : 93.667,01 € H.T. (avec l'option 1).

Le montant des travaux s'élève à la somme totale de 1 976 444,31 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer avec les entreprises susvisées les marchés de travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

II – SIGNATURE AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE D'UNE CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'INITIATION A LA LANGUE BRETONNE DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES

Par délibération en date du 17 juillet 2009, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec le Conseil Général du Finistère la convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques de la Commune.

La convention a été signée le 21 août 2009 pour une durée de 3 ans avec un prix horaire pour l'année scolaire 2009-2010 de 56,00 €.

Cette initiation à la langue bretonne a concerné une classe de l'école primaire Jules Ferry et une classe de l'école publique de Larvor. Le montant de la participation communale est de 1.680,00 €.

Le Conseil Général du Finistère a signé le 1^{er} juillet 2010 avec l'Inspection Académique du Finistère une nouvelle convention relative à l'initiation à la langue bretonne dans les écoles publiques du Finistère.

Aussi, le Conseil Général du Finistère propose à la Commune la signature d'une nouvelle convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne dans les 2 écoles primaires publiques de la Commune.

Le coût des interventions sera réparti, comme l'année passée, par moitié entre le Conseil Général et la Commune sur la base de 30 interventions d'une heure par classe et par année scolaire.

Le prix horaire pour l'année scolaire 2010-2011 est maintenu à 56,00 €. Le montant de la participation communale pour 2 classes sera donc de 1.680,00 €.

La durée de la convention est de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer avec le Conseil Général du Finistère la nouvelle convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne dans les 2 écoles primaires publiques de la Commune.

III - COMMUNICATIONS DIVERSES

Décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2008 prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, M. le Maire a pris les décisions suivantes en date du 28 juin 2010 :

- signature avec la société SAUR d'un marché de services d'une durée de 4 ans et d'un montant total de 63.480,00 € H.T. pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la Commune ;

- conclusion d'un marché d'une durée de 3 ans avec la société CEPIM de CRAC'H (56) pour l'évaluation annuelle des risques professionnels et la mise à jour du document unique : le montant de la rémunération annuelle étant de 1.322,40 € H.T. hors frais annexes (déplacements, repas) ;

- signature d'un marché avec la société ARMORICAINE de Briec-de-l'Odet pour la fourniture d'un tracteur de marque KUBOTA au prix de 20.223,17 € TTC ;

- signature de marchés de travaux d'un montant total de 40.744,32 € H.T. pour la construction de toilettes à l'école publique de Larvor, à savoir :

- Lot n° 1 : Démolition, gros-œuvre : Entreprise RONARC'H de Combrit pour un montant de travaux (avec option) de	9.162,76 € H.T. ;
- Lot n° 2 : Charpente-bois : Entreprise LUCAS Rémy de TREFFIAGAT :	1.127,03 € H.T. ;
- Lot n° 3 : Couverture : Entreprise LE LANN d'Ergué-Gabéric :	4.565,31 € H.T. ;
- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures aluminium : Entreprise EMC de Quimper :	2.840,19 € H.T. ;
- Lot n° 5 : Menuiseries intérieures bois, plaquisterie : Entreprise EMC de Quimper	7.976,77 € H.T. (avec l'option) ;
- Lot n° 6 : Revêtements de sols, faïence : Entreprise CARIOU de Quimper :	3.594,01 € H.T. (avec l'option) ;
- Lot n° 7 : Electricité : Société LE BRUN de Pont-L'Abbé :	3.827,68 € H.T. ;
- Lot n° 8 : Plomberie : Entreprise CTS d'Ergué-Gabéric :	6.330,53 € H.T. (avec l'option) ;
- Lot n° 9 : Peintures : Entreprise PRC de Quimper :	1.320,15 € H.T. (avec l'option).

- décision du 2 juillet 2010 relative à la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre partielle avec la société BLOUIN de Fouesnant pour le remplacement des traverses en bois sur la promenade piétonne du port de plaisance ; le forfait de rémunération étant de 800,00 € H.T.

#####

La séance est levée à 19 h 30 mn.

Compte-rendu affiché à l'extérieur de la Mairie conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LOCTUDY, le 19 Juillet 2010,
Le Maire,
Joël PIÉTÉ,